



## Dialogue politique

### De quoi s'agit-il ?

De nombreux entretiens ont lieu entre experts sur différents domaines des relations entre la Suisse et l'UE, mais aucun cadre de discussion n'est prévu pour l'instant à propos du contexte politique général de ces relations. Un dialogue politique de haut niveau (à l'échelon ministériel) doit être instauré à cet effet. Il couvrira tous les domaines de la voie bilatérale et aura lieu régulièrement. Un échange politique spécifique existe déjà dans la politique extérieure et de sécurité. Il va être approfondi.

### Résultat des discussions exploratoires et perspectives pour les négociations

Le dialogue politique a été évoqué en tant qu'instrument de pilotage stratégique dans le cadre des discussions exploratoires. L'évolution des accords bilatéraux dans leur globalité doit être suivie de près au niveau politique, au niveau du Conseil fédéral. Les problématiques doivent être abordées entre la Suisse et l'UE. C'est généralement au Département des affaires étrangères qu'il revient de conduire le dialogue politique, en collaboration avec tous les départements compétents pour les thèmes concernés.

D'autres dialogues politiques et techniques peuvent venir compléter le dialogue politique, notamment le dialogue sur la politique de sécurité ou un dialogue financier. Le dialogue politique ne se substitue pas aux comités mixtes sectoriels, dirigés par des experts de l'administration fédérale, qui sont de nature technique et ciblent le thème pour lequel il sont prévus. Il s'agit d'assortir ces entretiens techniques d'une perspective politique globale.

Une vue d'ensemble des travaux menés dans les différents comités mixtes est élaborée en amont du dialogue politique.

### Différence par rapport à l'accord institutionnel

L'approche précédente, qui reposait sur un accord institutionnel horizontal, n'a pas résolu la question d'un dialogue politique. Seul un comité mixte horizontal était prévu. Le dialogue politique tel qu'il est envisagé aujourd'hui favorise cependant un échange politique plus large. Il ne s'agit donc pas d'un comité mixte technique supérieur. Les tâches techniques de coordination et de supervision du contenu restent du ressort des comités mixtes.